

CADRE ET CONDITION D'ACCUEIL **Dispositif P'tites Scènes 2023/24**

Pour rappel : qu'est-ce que les P'tites Scènes ?

*Ce dispositif P'tites Scènes, développé par l'iddac (agence culturelle du Département de la Gironde) et un réseau de programmateurs Girondins, permet à des artistes en développement de la scène musicale d'être accueillis en résidence et de se produire sur scène lors de tournées sur le territoire girondin. **Il s'adresse exclusivement à des propositions de compositions originales chantées comprenant entre 1 et 4 musiciens.***

CADRE ADMINISTRATIF : Chaque groupe doit être accompagné administrativement et financièrement par une structure afin de pouvoir faire le suivi de la convention de résidence, la rédaction des contrats de cession (+ factures) et le paiement des salaires de chaque artistes/technicien.

2 types de contractualisation :

- Convention de résidence tripartite (groupe ou structure porteuse du groupe /lieu d'accueil résidence /iddac) : rédigée par l'iddac
- Contrats de cession bipartite (groupe ou structure porteuse du groupe /lieu d'accueil concert) : rédigés par la structure porteuse du groupe.

LA RESIDENCE :

Le groupe sélectionné parmi les 4 groupes de la saison P'tites Scènes sera accueilli en résidence pendant 5 jours maximum dans une salle ou lieu d'un des 20 partenaires du dispositif P'tites Scènes (suit directement après, la tournée des concerts sur le territoire girondin).

Les dates de résidence et la période de tournée de chaque groupe seront organisés selon différents paramètres et contraintes (calendrier des vacances scolaires/disponibilités des lieux de résidence/disponibilités des groupes/dans la mesure du possible actualité des groupes).

Prévoir entre 1 mois et demi / 2 mois de disponibilité pour pouvoir construire avec les partenaires la tournée des concerts (sur l'ensemble des jours de la semaine).

La composition du groupe ne peut excéder 4 musicien.ne.s/chanteur.euse.s + **un (et un seul) régisseur son ou polyvalent.**

Le cadre financier :

Le groupe retenu bénéficiera d'un apport financier par jour et par personne de 160 € TTC.

Le financement des résidences est assuré par une **mutuelle solidaire, alimentée et co-gérée par l'ensemble des partenaires** (ANNEXE 1).

Cette dernière prend en charge pour tous les groupes les frais de transport (0.45 €/km) depuis le lieu de vie du groupe et uniquement pour les groupes non girondins les repas du soir et l'hébergement sur la durée de la résidence. Les repas du midi (pour tous les groupes) sont pris en charge directement par le lieu d'accueil de la résidence.

Les frais salariaux de production et de répétition comme les frais de restauration, d'hébergement et de transports seront proratisés en fonction de la durée effective de la résidence.

La résidence étant un temps privilégié pour travail un axe particulier du projet artistique (set/scénographie/ son/lumière...) il est possible de faire appel à une aide extérieure sur la durée ou une partie de la durée de la résidence. Pour cette intervention, un apport financier est apporté à hauteur de 500 € (net de TVA ou HT selon les cas). Pourront être pris en charge les frais de transport (0,45 €/km depuis lieu de vie), d'hébergement et repas soir pour cette personne.

TECHNIQUE :

Le lieux d'accueil pour la résidence sera équipé techniquement dans la plupart des cas.

Les lieux non-équipé :

Si le lieu n'est pas équipé l'iddac s'engage à fournir le matériel nécessaire et disponible dans son parc pour la réalisation technique de la résidence. L'iddac pourra en outre intervenir pour un complément de matériel pour les lieux équipés.

Pour garantir des besoins supplémentaires à l'existant, une fiche technique ou une liste de matériel devra être fournie aux services techniques de l'iddac le plus tôt possible et à défaut 2 mois avant le début de la résidence. Cette fiche technique pourra faire l'objet d'une négociation avec le chargé de projet « P'tites scènes » du pôle technique de l'iddac au regard du matériel disponible sur le parc de prêt.

Les transports du matériel de prêt technique nécessaire à la résidence et à la tournée seront effectués par les personnels des lieux d'accueil (résidence et concerts).

Le matériel devra être disponible sur place le matin du premier jour de la résidence.

Si aucun pré-montage n'a encore eu lieu, du personnel technique du lieu d'accueil devra être présent pour le « gros » du montage la première matinée de la résidence. Un technicien de l'iddac pourra venir en renfort, à la demande, sur ce même temps.

LA TOURNEE :

Extrait de Charte P'tites Scènes signée par l'ensemble des partenaires : « Les « P'tites Scènes » sont des **spectacles en début de soirée programmés entre 18h30 et 20h30, d'une durée maximum de 1h15. Ces spectacles offrent une forme scénographique appropriée semi-acoustique, sur un plan scénique quasi identique à celui du public, disposant d'une création lumières et décors limitée, adaptable ou adaptée.** »

Les tournées P'tites Scènes peuvent varier entre 8 et 20 dates de concerts répartis sur 1 mois et demi, 2 mois (entre le mois de septembre et le mois de mai de chaque année). Ces concerts ont lieu principalement du jeudi au samedi soir entre 19h et 20h30 et parfois en format apéro-concert.

Le cadre financier :

Le coût de cession pour l'ensemble de la tournée est calculé pour chaque groupe selon les bases suivantes :

- 180€ brut chargé HT par personne et par date,
- Une part (8% des salaires + un cachet de 180€ brut chargé HT lissé sur toutes les dates) pour la structure qui fait les contrats,
- Un forfait transports girondins calculé sur l'ensemble de la tournée et lissé sur toutes les dates,
- Entre 2 et 4 cachets (selon le nombre de date de concerts) de 180€ brut chargé HT lissé sur toutes les dates pour le technicien de la tournée qui sera en charge de la régie technique de la tournée, le montage et démontage technique sur certains lieux.

Exemple du coût de cession pour un groupe de 3 artistes + 1 technicien sur 12 dates de concert : 715 € HT

Pour rappel : La composition du groupe en tournée ne peut excéder 4 musicien.ne.s/chanteur.euse.s + **un (et un seul) régisseur son ou polyvalent.**

TECHNIQUE :

La fiche technique ayant été fournie 2 mois à l'avance elle pourra être affinée à l'issue de la résidence avec des modifications en adéquation avec les capacités des différents lieux d'accueil de la tournée. Certains lieux ne pourront pas accueillir le spectacle travaillé comme tel durant la résidence, ceci en raison de leur capacité technique (surface de plateau, hauteur de plafond, absence de porteuses et puissance électrique minimale). Ainsi il est important d'envisager techniquement ces deux temps, résidence et tournée, sur des plans différents. La résidence est dédiée au projet artistique du groupe sur une visée qui va au-delà de la tournée P'tites Scènes, la tournée en est une reproduction à minima.

Il est à noter par ailleurs **aucun backline ne sera fourni** sur l'ensemble de la tournée.

Certains lieux non équipés bénéficient du Kit technique P'tites Scènes mis en place par le parc technique de l'iddac. Vous trouverez en ANNEXE 2 la liste détaillée du matériel KIT technique P'tites Scènes mis à disposition des lieux non équipés.

Pour les groupes non girondins, nous pouvons proposer les **services d'un technicien** pour accompagner le projet sur le temps de la résidence et de la tournée. Nous travaillons en effet très régulièrement avec un technicien du spectacle qui aujourd'hui a une très bonne connaissance du dispositif et des lieux partenaires. Cette personne devra être considérée comme le technicien du groupe et sera donc sous sa responsabilité et à sa charge financièrement (cf. cadre financier)

Le parc de l'iddac étant fermé le week-end, ce kit est disponible en 2 exemplaires.

S'il y a une demande spécifique sur du matériel supplémentaire et qu'il est disponible qu'en une seule quantité, le régisseur ou le groupe devra le transporter d'une date à l'autre pendant le(s) week-end de la tournée.

Ce kit est adapté aux salles non équipées et ne disposant pas forcément d'une grande puissance électrique (2 lignes 16A suffisent)

Le technicien de l'iddac se déplacera sur la première date de la tournée pour veiller au bon déroulement du montage technique et renseigner éventuellement sur les spécificités techniques d'utilisation du matériel mise à disposition.

Le régisseur du groupe devra prévoir une ou 2 clefs usb vierges pour enregistrer ses réglages de régie.

Il sera accueilli par 1 ou 2 personnes, de bonne volonté, mise à disposition par les lieux d'accueil pour aider au montage. Ces dernières auront suivi une journée d'initiation « Montage cadre de scène » ou le kit levage et lumière est mis en œuvre.

Il est estimé que le temps de montage doit prendre 3 heures au maximum avant le début des balances. Le kit doit permettre une mise en lumière simple à base de « tableaux » successifs et/ou statiques de façon à ce que le travail du son soit privilégié.

Déroulé « type » d'un montage technique :

14h-16h30 : cadre de scène, lumière et implantation scénique du son.

16h30-17h : installation des musiciens

17h : balance

18h-18h30 : réglages des projecteurs

18h30-19h : paramétrage de la conduite lumière

19h30 : possibilité de débiter le concert.

22h : démontage.

ACCUEIL/LOGISTIQUE :

Le groupe sera accueilli par une personne rattachée au lieu d'accueil ou faisant partie de l'équipe de la structure organisatrice du concert. Elle sera en charge de vous faire une présentation des lieux et de ses collaborateurs.

Tous les lieux ne sont pas dotés de loges, cependant des espaces seront installés et équipés pour que les membres du groupe puissent s'installer, se préparer et laisser leurs effets personnels en sécurité le jour du concert.

Le repas du soir sera fourni par le lieu d'accueil. Le groupe (ou structure porteuse du groupe) devra contractualiser (contrat de cession), s'enquérir de ces informations et préciser si besoin les régimes alimentaires des membres du groupe.

Pour les groupes non girondins pourront être pris en charge les repas du midi en défraiement (tarif SYNDEAC) par le lieu d'accueil. Cette prise en charge devra être mentionnée dans le contrat de cession.

COMMUNICATION

Tous les groupes retenus dans le dispositif P'tites Scènes, ainsi que leur production, s'engagent à faire figurer dans toute communication (affiches, flyers...) et durant toute la saison, la mention de l'accompagnement artistique sous la forme suivante : avec le soutien des P'tites Scènes et à faire figurer le logo du lieu d'accueil référent de la résidence et de l'IDDAC. Une charte graphique est disponible aux services communications du lieu d'accueil et de l'IDDAC.

Il sera aussi demandé de fournir un certain nombre de éléments de communication du groupe tels : une biographie, des photos de bonne qualité et en haute résolution, ainsi que des supports vidéo etc.

Enfin il est possible que les lieux d'accueil sollicitent les groupes pour qu'ils mettent à disposition des affiches (au moins une 20^{aine}) pour chaque date de concert.

Après votre sélection, des échanges réguliers auront avoir lieu avec la personne en charge de la coordination des P'tites Scènes (Karine Ballu – 05 56 17 36 27 – karine.ballu@iddac.net), le responsable technique du dispositif (Jan Sanchez - 05 56 95 85 21) et les différents lieux accueillant le groupe.

Signature du membre représentant le groupe

Signature de la structure porteuse du projet

*Nota : chaque page du présent document doit être paraphée par un des membres représentant le groupe et/ou la structure porteuse du projet
(* Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé ».*

Annexe 1 : liste des partenaires P'tites Scènes

		COURRIELS	ADRESSE	TELEPHONE
ASSOCIATION AREMA ROCK ET CHANSON / TALENCE	Marc PERPEROT	accompagnement@rocketchanson.com	182 rue François Boucher 33 400 TALENCE	05 57 35 32 30
	Delphine TISSOT	direction@rocketchanson.com		05 57 35 32 31
ASSOCIATION ENTRACTE / MUGRON (40)	Jean DANGOUMAU	jean.dangoumau@wanadoo.fr	Foyer Municipal 40 250 MUGRON	05 58 97 92 42
ASSOCIATION METS LA PRISE / L'ACCORDEUR ST DENIS DE PILE	Fred FENECH	fred.fenech@accordeurlasalle.com	17 route de Paris 33 910 SAINT DENIS DE PILE	05 24 08 43 45
ASSOCIATION TRANS'MUSICALE	Céline DUCOURNEAU	celine@transmusicale.fr	Mairie Le Bourg 33190 SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	06 45 68 02 24
	Didier LECOURT	didier@transmusicale.fr		06 72 41 47 66
CDC LATITUDE NORD GIRONDE	Céline MARSOL	culture@latitude-nord-gironde.fr	2 Rue de Ganne 33 920 SAINT SAVIN	05 57 58 67 18
CLAP - ST ANDRE DE CUBZAC	Thibaud KELLER	thibaud.keller@lechampdefoire.org	Hôtel de Ville 8 place Raoul Larche 33 240 ST ANDRE DE CUBZAC	05 54 10 06 31
CREAC DE BEGLES	Nadège POISSON	n.poisson@mairie-begles.fr	77 Rue Calixte Camelle 33 130 BEGLES	05 56 49 95 95
ESPACE CULTUREL MAURICE DRUON - COUSTRAS	Delphine DEMAY	delphine-demay@mairie-coustras.fr	12 rue Saint-Jean 33 230 COUSTRAS	05 57 69 43 80
	Eliette BABARTHE	eliette-labarthe@mairie-coustras.fr		
MAIRIE DE GUJAN MESTRAS	Frédéric VILLENEUVE	frederic.villeneuve@ville-gujanmestras.fr	1 Place du Général de Gaulle 33 470 GUJAN MESTRAS	05 57 52 59 31
	Estelle ROUSSET	Estelle.ROUSSET@ville-gujanmestras.fr		
MAIRIE DE LEOGNAN	David IACONO	david.iacono@mairie-leognan.fr	13 rue du 19 mars 1962 BP 38 33 850 LEOGNAN	05 57 96 01 30
MAIRIE DE MARCHEPRIME	Magali GODARD	resp.culture@ville-marcheprime.fr	3 avenue de la République 33 380 MARCHEPRIME	05 57 71 16 35
MAIRIE DE MIOS	Stéphanie BEAUGNIER	culture@villemios.fr	Hôtel de ville Place du 11 Novembre 33 380 MIOS	05 56 26 66 21
MAIRIE DE SAINT JEAN D'ILLAC	Annabel ZANOTA	a.zanota@mairie-stjeandillac.fr	Hôtel de Ville 63 avenue du Las 33 127 ST JEAN D'ILLAC	05 57 97 03 74
MAIRIE DE SAINTE EULALIE	Alain CALME	enfance.jeunesse@mairie-ste-eulalie.fr	Rue Eugène Cotelette 33560 Sainte-Eulalie	05 56 06 05 59
MAIRIE DE SAUCATS	Patrick DARME	culture-elus@saucats.fr	4 Chemin de la Mairie 33 650 SAUCATS	05 57 97 70 20
MAIRIE DE VILLENAVE D'ORNON	Yael MOTHES	mothes.yael@yahoo.fr	Hôtel de Ville BP 97 33 883 VILLENAVE D'ORNON Cedex	06 23 06 55 44
	Antoine LAMARCHE	lamarche.antoine@mairie-villenedornon.fr		05 57 99 52 23 Poste 4102
MAIRIE DU BARP	Cathy DUMORA	assoculture@lebarp.fr	Mairie du Barp 37, avenue des Pyrénées - 33114 Le Barp	05 57 71 90 94
MAIRIE LESPARRE MEDOC	Sylvaine MESSYASZ	smessyasz@gmail.com	37 Cours du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33340 Lesparre- Médoc	06 81 14 72 05
	Lucie LE ROUZIC	lecalm33340@gmail.com		06 18 56 43 01
MAIRIE DU TEICH	Céline MOIRET	c.moiret@leteich.fr	Mairie - 64 bis avenue de la Côte d'argent 33470 LE TEICH	06.12.30.54.57
MAIRIE DE BIGANOS	Éric NARDOU	espaceculturel@villedebiganos.fr	Ville de Biganos / Espace Culturel Lucien Mounaix Rue Pierre de Coubertin 33380 Biganos	05.56.82.78.35
MAIRIE DE SAINTE FOY LA GRANDE	Claire LEBRUN	animation@saintefoygrande.net		05 57 46 10 84

Annexe 2 :

Liste du kit technique P'tites scènes garanti

Son :

Console numérique 16/6/2

Système de façade avec Sub

Jeux de quatre retour.

Kit de micros (dynamiques et statiques) et Boitiers de direct.

Pieds de micro, câblage et boitiers de scène adéquate.

Lumière :

Jeux d'orgue à mémoire 12/24

4 projecteurs PC 650w max.

6 Projecteur PAR LED

2 Gradateur 4 circuits 16 A

+ câblage dmx adéquate

Distribution :

Kit de rallonges 16A

Coffret 32-→ 6XPC16

Multipaires 16A

Biplites et multiprises backline 4X16A

Scène, Levage :

6 Pieds de levage 4m

8 poutres américaines 2 m

2 poutres américaine 1 m

2 demis- fond 5X4m

2 pendrillons sérigraphiés « petites scènes » 1,5X4m

1 frise 1X8m